

Etude de Maître SALLET - 3, ZA de Bellevue, 23230 Gouzou

Par testament olographe du 08/02/2007, Monsieur Aimé Roland BOURSEAU, né à Toully-Sainte-Croix, le 4 mai 1925, demeurant à Bousac (23600), maison de retraite, veuf de Madame Lucette MONTAGNE, décédé à Bousac, le 29 août 2019, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de M^e Denis Sallet, suivant procès-verbal en date du 13/09/2019 dont une copie authentique a été reçue par le TGI de Guéret, le 19/09/2019. Les oppositions sont à former en l'étude de M^e Sallet, notaire à Gouzou, Notaire chargé du règlement de la succession.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°201900344 en date du 22 juillet 2019, le Président de Limoges Métropole – Communauté urbaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne.

DATES DE L'ENQUÊTE
Limoges Métropole – Communauté urbaine informe les personnes intéressées qu'une enquête publique, se déroulera du lundi 23 septembre 2019 au mercredi 23 octobre 2019 inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
M. Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 1^{er} juillet 2019.

LIEU DE L'ENQUÊTE
Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public à la mairie du Palais-sur-Vienne (le lundi et le mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h) et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h).

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune du Palais-sur-Vienne (<http://www.lepalaisurviennne.fr/>, onglets «mairies», «services», «révision générale du PLU») et sur le site internet de Limoges Métropole – Communauté urbaine (<http://www.agglo-limoges.fr/onglet/enquete-publique>).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h).

OBSERVATIONS DU PUBLIC
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine cités ci-dessus.
Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la Mairie du Palais-sur-Vienne (Mairie du Palais-sur-Vienne, 20, rue Jules-Ferry, 87410 Le Palais-sur-Vienne).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée : ep.lepalaisplu@gmail.com

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie du Palais-sur-Vienne :

- Lundi 23 septembre de 14 h à 17 h ;
- Mercredi 2 octobre de 9 h à 12 h ;
- Mercredi 9 octobre de 14 h à 18 h ;
- Lundi 14 octobre de 9 h à 12 h ;
- Samedi 19 octobre de 9 h 30 à 12 h ;
- Mercredi 23 octobre de 14 h à 18 h.

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE
Adoption d'une délibération approuvant la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne par Limoges Métropole – Communauté urbaine.

- 0171 - Les Côtes - 00 ha 05 a 30 ca - taillis ;
- 0213 - Galabean - 00 ha 06 a 07 ca - bois ;
- 0310 - La Couture - 00 ha 24 a 50 ca - bois ;
- 0384 - Le Peu de Venetan - 00 ha 05 a 32 ca - taillis ;
- 0571 - Le Forget - 00 ha 04 a 88 ca - bois ;
- 0602 - Le Forget - 00 ha 16 a 62 ca - taillis ;
- 0604 - Le Forget - 00 ha 16 a 40 ca - bois ;
- 0034 - Peu Saint-Martial - 00 ha 26 a 74 ca - bois ;
- 0042 - Peu Saint-Martial - 00 ha 60 a 30 ca - taillis ;
- 0466 - Les Maumenards - 00 ha 05 a 84 ca - bois ;
- 0532 - Baratte - 00 ha 14 a 25 ca - bois ;
- 164 - Les Côtes - 00 ha 02 a 05 ca - taillis ;
- 253 - Galabean - 00 ha 05 a 45 ca - bois.

Total surface : 03 ha 31 a 75 ca.
Prix de vente : Deux mille six cent vingt quatre euros (2.624,00 €) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
Provision sur frais d'acte à charge de l'acquéreur en sus du prix : Mille cinq cent euros (1.500,00 €).

Affichage en mairie le 30 septembre 2019.
Tout propriétaire de parcelle(s) boisée(s) contiguë(s) doit faire parvenir sa décision d'exercer son droit de préférence, aux conditions proposées, à l'Office notarial du Dorat (87210), 38, avenue des Vignes, par lettre recommandée avec demande d'acquit de réception, ou par remise contre récépissé, au plus tard le 30 octobre 2019.

Acte authentique dans les deux mois de la date de réception de l'exercice de ce droit, sous réserve de l'exercice d'un droit de préemption prioritaire.

Pour avis, Le notaire.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie Fontanillas, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Marie Fontanillas, notaire associée», titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à Le Dorat (Haute-Vienne), 38, avenue des Vignes, le 19 septembre 2019, il a été cédé un fonds de commerce de café-restaurant par : Mademoiselle Agnès Marie PAILLER, commerçante, demeurant à Le Dorat (87210), 26, place du Champ-de-Foire à la société dénommée L'EPICURIEN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 €, dont le siège est à Le Dorat (87210), 26, place du Champ-de-Foire, identifiée au SIREN sous le numéro 494 301 237 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de Dix mille euros (10.000,00 €), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour Cinq mille deux cents euros (5.200,00 €),
 - Au matériel pour Quatre mille huit cents euros (4.800,00 €).
- Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la Société Civile Professionnelle «Marie Fontanillas, notaire associée», titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à Le Dorat (Haute-Vienne), 38, avenue des Vignes ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

L'ECHO
Publicité locale
Service Publicité
29 rue C.-H. Gorceix
BP 1582 - 87022 LIMOGES Cedex 9
Tél. 05.55.04.49.70

Publicité commerciale extra-locale et annonces classées extra-locale
366 SAS
101 boulevard Murat - CS 51724
75711 Paris Cedex 16
tél.: 01.80.40.93.66
fax: 01.80.40.92.66

CPPAP : 0920C79926
ISSN : 0151-8224 (imprimé)
ISSN : 2491-2077 (en ligne)
29 rue Claude-Henri-Gorceix
BP 1582 87022 Limoges Cedex 9

LIMOGES : 05.55.04.49.99
Fax : 05.55.04.49.78
TULLE : 09.72.59.69.84

ANNONCES LÉGALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°201900344 en date du 22 juillet 2019, le Président de Limoges Métropole – Communauté urbaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne.

DATES DE L'ENQUÊTE
Limoges Métropole – Communauté urbaine informe les personnes intéressées qu'une enquête publique, se déroulera du lundi 23 septembre 2019 au mercredi 23 octobre 2019 inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
M. Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 1^{er} juillet 2019.

LIEU DE L'ENQUÊTE
Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public à la mairie du Palais-sur-Vienne (le lundi et le mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h) et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h).

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune du Palais-sur-Vienne (<http://www.lepalaisurviennne.fr/>, onglets «mairies», «services», «révision générale du PLU») et sur le site internet de Limoges Métropole – Communauté urbaine (<http://www.agglo-limoges.fr/onglet/enquete-publique>).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole – Commu-

nauté urbaine aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h).

OBSERVATIONS DU PUBLIC
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la Mairie du Palais-sur-Vienne (Mairie du Palais-sur-Vienne, 20, rue Jules-Ferry, 87410 Le Palais-sur-Vienne).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée : ep.lepalaisplu@gmail.com

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie du Palais-sur-Vienne :

- Lundi 23 septembre de 14 h à 17 h ;
- Mercredi 2 octobre de 9 h à 12 h ;
- Mercredi 9 octobre de 14 h à 18 h ;
- Lundi 14 octobre de 9 h à 12 h ;
- Samedi 19 octobre de 9 h 30 à 12 h ;
- Mercredi 23 octobre de 14 h à 18 h.

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE
Adoption d'une délibération approuvant la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne par Limoges Métropole – Communauté urbaine.

L'ECHO

5 EDITIONS pour être au plus près

winfo